



## PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

### COMITÉ DU CODEX SUR LES CONTAMINANTS DANS LES ALIMENTS

Quatorzième session

(en ligne)

3-7 et 13 mai 2021

### COMITÉ MIXTE FAO/OMS D'EXPERTS DES ADDITIFS ALIMENTAIRES (JECFA)

#### ÉVALUATIONS

- LISTE PRIORITAIRE DES CONTAMINANTS POUR ÉVALUATION PAR LE JECFA
- SUIVI DES RÉSULTATS DES ÉVALUATIONS DU JECFA

(Préparé par le Secrétariat du Codex  
avec l'aide du JECFA et des  
Secrétariats des pays hôtes)

#### CONTEXTE

1. En raison de la pandémie de COVID19, le CCCF14 se réunira en mode virtuel. L'ordre du jour actuel est vaste et complexe, et en tant que tel, il nécessite une discussion ciblée afin que le Comité puisse traiter tous les points et prendre des décisions pour faire avancer les questions dans la procédure par étapes ou pour fournir des orientations afin de continuer à faire progresser les travaux en 2021 pour examen par le CCCF15 (2022).
2. Compte tenu du peu de temps disponible pour la discussion en séance plénière, de la dynamique différente qui s'applique aux réunions virtuelles et physiques, et du peu de commentaires reçus sur les composés à évaluer/réévaluer par le JECFA ainsi que du nombre limité de composés identifiés pour le suivi des résultats des évaluations du JECFA, aucune pré-session/intra-session de groupes de travail pour examiner ces questions ne sera établie par le CCCF14 lors de cette réunion plénière. Au lieu de cela, les secrétariats du Codex et du pays hôte, avec l'aide du secrétariat du JECFA, ont préparé ce document afin de faciliter les décisions par le CCCF14 sur les prochaines étapes de l'examen des listes prioritaires et du suivi des évaluations du JECFA lors de la prochaine session du Comité.
3. Le CCCF14 est invité à examiner les recommandations formulées en ce qui concerne la liste prioritaire et le suivi des résultats des évaluations du JECFA, en vue de leur approbation et de leur examen ultérieur lors du CCCF15.
4. Ce rapport doit être lu conjointement avec les informations présentées au point 2 de l'ordre du jour (CX/CF 21/14/2-Add.1) et au point 3 de l'ordre du jour (CX/CF 21/14/3), ainsi qu'avec les documents pertinents indiqués dans les notes de bas de page.

#### Liste prioritaire des contaminants pour évaluation par le JECFA

5. Le CCCF13 (2019) a convenu<sup>1</sup> de demander des commentaires et/ou des informations sur la liste prioritaire des contaminants, pour examen par le CCCF14 et son groupe de travail intra-session sur les priorités. Des commentaires ont été sollicités par le biais de la CL 2020/24-CF et compilés dans le document CX/CF 21/14/18-Add.1. En raison des commentaires limités reçus, qui n'ont pas introduit de changements majeurs dans la liste prioritaire comme convenu par le CCCF13, le secrétariat du Codex a mis à jour le tableau, y compris les changements découlant des résultats des évaluations du JECFA, comme indiqué dans l'annexe pour examen par le CCCF14.
6. Le CCCF13 a convenu que l'arsenic (inorganique et organique) et la dioxine et les PCB de type dioxine continueraient d'être considérés comme des priorités absolues pour les futures évaluations du JECFA. Des informations complémentaires sur les dioxines et les PCB de type dioxine sont fournies dans le document CX/CF 21/14/3.
7. Des considérations spécifiques pour la scopolétine sont fournies au point 2 de l'ordre du jour (CX/CF 21/14/2-Add.1), qui soutient le maintien de ce composé dans la liste prioritaire pour un examen plus approfondi lors du CCCF15.

<sup>1</sup> REP19/CF, para. 168, Appendice X

**Recommandations sur la liste prioritaire**

8. Le CCCF est invité à :
- (a) Prendre acte de la réponse du CCNASWP15 sur la nécessité de maintenir la scopolétine dans la liste prioritaire et à convenir d'un examen plus poussé de ce composé lors de sa prochaine session, sur la base des informations fournies dans le document CX/CF 21/14/2-Add.1 sur l'examen toxicologique de la scopolétine.
  - (b) Approuver la liste prioritaire telle qu'elle figure à l'annexe du présent document.
  - (c) Convenir de continuer à demander des commentaires sur la liste prioritaire des contaminants pour évaluation par le JECFA
  - (d) Convenir de reconduire le groupe de travail intra-session lors de sa prochaine session.

**Suivi des résultats des évaluations du JECFA**

9. Le CCCF a noté<sup>2</sup> qu'il n'y avait pas de travaux de suivi sur les résultats des évaluations du JECFA pour examen lors de cette session.
10. Le résumé analytique de la réunion du JECFA, y compris les rapports complets et les monographies (si disponibles), sont disponibles sur les sites Web de la FAO<sup>3</sup> et de l'OMS<sup>4</sup>. Des liens spécifiques sont fournis pour les réunions d'experts ad hoc FAO/OMS mentionnées ci-dessous.
- Biotoxines marines - Ciguatoxines* (Réunion ad hoc d'experts FAO/OMS sur l'intoxication par le poisson de Ciguatera<sup>5</sup>, 2018)
11. Le CCCF11 (2017) a convenu<sup>6</sup> de demander un avis scientifique à la FAO et à l'OMS pour permettre au Comité de développer des options de gestion des risques appropriées, en vue de traiter cette question et l'a incluse dans la liste prioritaire des contaminants pour évaluation par le JECFA.
12. Le rapport de la réunion d'experts FAO/OMS est maintenant disponible pour consultation (voir point 3 de l'ordre du jour, CX/CF 21/14/3)
- Alcaloïdes de pyrrolizidine* (JECFA80, 2015)
13. Le CCCF05 (2011) a convenu<sup>7</sup> d'inclure les alcaloïdes de la pyrrolizidine dans la liste prioritaire. Le JECFA80 (2015) a évalué les AP et a informé le CCCF10 (2016) que le rapport était en cours de finalisation. En conséquence, le CCCF n'a pas discuté d'une quelconque action de suivi à l'époque, attendant la publication finale du rapport. La monographie a été publiée en 2020.
- Trichothécènes (T-2 et HT-2)* (JECFA90, 2020)
14. Le CCCF11 (2017) a demandé<sup>8</sup> au JECFA de mettre à jour l'évaluation des risques, incluant une évaluation de l'exposition au T-2 et au HT-2 ; ces composés ont été évalués par le JECFA 90. L'évaluation a porté sur les méthodes d'analyse, les protocoles d'échantillonnage, les effets de la transformation, la prévention et le contrôle, les niveaux et profils des contaminants dans les denrées alimentaires, ainsi que les données d'évaluation de l'exposition alimentaire pour le T-2 et le HT-2 qui étaient devenues disponibles depuis la dernière évaluation du JECFA en 2001. L'évaluation toxicologique et l'évaluation globale des risques suivront lors d'une prochaine réunion du JECFA. Le résumé analytique de la 90e réunion du JECFA est disponible sur les sites web de la FAO et de l'OMS.
15. Il se peut que le rapport complet et les monographies ne soient pas encore disponibles pour examen par le CCCF14. De ce fait, aucune recommandation pour de nouvelles actions n'est proposée pour examen par le Comité lors de cette session.

---

<sup>2</sup> REP19/CF, para. 169

<sup>3</sup> <http://www.fao.org/3/cb2379en/cb2379en.pdf>

<sup>4</sup> [https://www.who.int/groups/joint-fao-who-expert-committee-on-food-additives-\(jecfa\)/](https://www.who.int/groups/joint-fao-who-expert-committee-on-food-additives-(jecfa)/)

<sup>5</sup> <http://www.fao.org/documents/card/en/c/ca8817en/>

<sup>6</sup> REP17/CF, Appendice XII

<sup>7</sup> REP11/CF, para. 92

<sup>8</sup> REP17/CF, para. 151

*Alcaloïdes tropaniques* (Réunion ad hoc mixte FAO/OMS d'experts sur la (-)-hyoscyamine, (+)-hyoscyamine et (-)-scopolamine<sup>9</sup>, 2020)

16. Les conclusions d'une consultation ad hoc d'experts sur ces composés sont présentées au point 3 de l'ordre du jour (CX/CF 21/14/3). Cette consultation ad hoc d'experts a été convoquée pour répondre à une demande directe d'avis scientifique de la part du Programme alimentaire mondial (PAM) après des incidents d'empoisonnement dus aux aides alimentaires distribuées. À ce jour, le PAM n'a pas demandé spécifiquement à la CCCF de développer des mesures de gestion des risques en rapport avec ces contaminants.

*Cadmium et alcaloïdes de l'ergot* (JECFA91, 2021)

17. Le CCCF13 (2019) a convenu<sup>10</sup> de donner la priorité aux alcaloïdes de l'ergot, parmi d'autres produits chimiques, en tant que priorités absolues pour les futures évaluations du JECFA.
18. En outre, lors de l'examen des LM pour le cadmium dans les chocolats et les produits dérivés du cacao, le CCCF13 a également identifié<sup>11</sup> la nécessité de disposer de données d'occurrence plus actualisées pour le cadmium dans les aliments. Le secrétariat du JECFA a donné suite à cette demande en lançant un appel de données sur le cadmium dans les chocolats et les produits dérivés du cacao en 2019, ce qui a conduit à l'inscription du cadmium à l'ordre du jour du JECFA91.
19. Les résultats de l'évaluation de ces composés sont présentés au point 3 de l'ordre du jour (CX/CF 21/14/3). Le résumé analytique de la réunion du JECFA91 est disponible sur les sites web de la FAO et de l'OMS. Un webinaire a été organisé pour présenter les conclusions du JECFA sur le cadmium, et les enregistrements sont disponibles sur le site web du Codex pour consultation selon les besoins<sup>12</sup>. Il se peut que le rapport complet et les monographies ne soient pas encore disponibles pour examen par le CCCF14. De ce fait, aucune recommandation pour de nouvelles actions n'est proposée pour examen par le Comité lors de cette session.
20. Les considérations relatives à l'évaluation de l'exposition au cadmium, avec un accent particulier sur les chocolats et les produits dérivés du cacao, seront examinées aux points 5 et 6 de l'ordre du jour.

**Recommandations sur le suivi des résultats des évaluations du JECFA**

21. Le CCCF est invité à :
- (i) Envisager l'élaboration d'un ou de plusieurs documents de discussion en vue d'examiner les résultats des évaluations pertinentes du JECFA et des réunions ad hoc d'experts FAO/OMS, afin d'évaluer les données et informations disponibles pour déterminer si des mesures de gestion des risques doivent être développées et, le cas échéant, quelles seraient les meilleures options de gestion des risques à la disposition du Comité pour examen par le CCCF15.
  - (ii) Examiner plus avant les résultats des évaluations des JECFA90 et 91 lors d'une session future, lorsque les rapports complets et monographies de ces réunions seront disponibles

---

<sup>9</sup> <http://www.fao.org/3/cb1857en/CB1857EN.pdf>

<sup>10</sup> REP19/CF, para. 168

<sup>11</sup> REP19/CF, para. 56

<sup>12</sup> <http://www.fao.org/fao-who-codexalimentarius/meetings/detail/en/?meeting=CCCF&session=14>

## ANNEXE

## LISTE PRIORITAIRE DES CONTAMINANTS POUR ÉVALUATION PAR LE JECFA

Révisée sur la base des commentaires reçus en réponse à la lettre circulaire CL 2020/24-CF, telle que contenu dans le CX/CF 21/14/18-Add.1

Contaminants	Contexte et réponse(s) à fournir	Disponibilité des données (date, type)	Proposé par
Dioxines et PCB de type dioxine	Évaluation complète (évaluation toxicologique et évaluation de l'exposition) pour actualiser l'évaluation JECFA de 2001 et incorporer les données relatives aux effets sur le développement à partir d'expositions in utero.	Évaluation de l'EFSA disponible en septembre 2018 <u>Brésil</u> : données d'occurrence sur le lait, les œufs crus, le poisson et la graisse (de volaille et de mammifères) <u>Canada</u> : données d'occurrence sur les aliments d'origine animale	Canada
Arsenic (inorganique et organique)	Inorganique : évaluation JECFA de 2011 basée sur les effets cancérigènes. Cette évaluation ciblerait les effets non cancérigènes (neurodéveloppementaux, immunologiques et cardiovasculaires) et pourrait renseigner sur les besoins futurs en matière de gestion des risques. NOTE : doit être placée dans le contexte de l'évaluation des risques de cancer. Organique : (exploratoire)	<u>Australie/Nouvelle-Zélande</u> : étude de l'alimentation totale ; données d'occurrence de l'arsenic inorganique dans le riz <u>Brésil</u> : données d'occurrence de l'arsenic total dans le riz et la viande de volaille, de porc, de poisson et de bovins ; données d'occurrence de l'arsenic inorganique dans le riz <u>Canada</u> : données d'occurrence d'arsenic inorganique et total dans une variété d'aliments commerciaux. <u>UE</u> : données d'occurrence de l'arsenic inorganique <u>Inde</u> : données d'occurrence dans le riz <u>Japon et Chine</u> : données d'occurrence sur le riz et les produits à base de riz <u>Turquie</u> : données d'occurrence dans le riz <u>États-Unis</u> : données d'occurrence sur le riz et les produits à base de riz et non à base de riz ; évaluation des risques de 2016 ; niveau d'intervention préliminaire de 2016 pour l'arsenic inorganique dans le riz. États-Unis : Études <ul style="list-style-type: none"> <li>Étude pilote neurodéveloppementale des impacts de l'arsenic inorganique sur le comportement du rat (2019) ; étude de suivi prévue en 2020</li> <li>Études toxicocinétiques sur le métabolisme et l'état de l'arsenic inorganique et organique et sur les métabolites chez les souris (à</li> </ul>	États-Unis d'Amérique

Contaminants	Contexte et réponse(s) à fournir	Disponibilité des données (date, type)	Proposé par
		<p>différents niveaux de vie) (2018-19)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Test de toxicité développementale auprès de <i>C. elegans</i> concernant l'arsenic inorganique (2018) et étude en cours sur l'arsenic organique.</li> <li>• Rapport non gouvernemental, Effets de l'arsenic inorganique dans le riz pour nourrissons sur le développement neurologique des enfants (2017)</li> </ul>	
Scopolétine	Évaluation complète (évaluation toxicologique et évaluation de l'exposition) dans le jus de noni fermenté	<p>Le CCNASWP travaille toujours sur la norme pour le jus de noni et la disponibilité de données.</p> <p><u>Le CCNASWP15 a convenu<sup>13</sup> de demander au CCCF de maintenir la scopolétine sur la liste prioritaire et d'appeler les membres du Codex à produire et soumettre des données pour appuyer la conduite de l'évaluation de la sécurité par le JECFA.</u></p> <p><u>Le CCNASWP15 a également demandé à la FAO et à l'OMS d'organiser un nouvel appel de données pour l'évaluation de la sécurité de la scopolétine. La FAO a rappelé qu'un ensemble complet de données comprenant l'exposition et la toxicité est nécessaire.</u></p> <p><u>Un consultant a été engagé par le secrétariat du Codex pour entreprendre un examen toxicologique de la scopolétine, tel que présenté dans l'annexe du document CX/CF 21/14/2-Add.1.</u></p>	CCNASWP
Alcaloïdes de l'ergot <sup>‡</sup>	Évaluation complète (évaluation toxicologique et évaluation de l'exposition)	<p>Rapport de l'EFSA (2012)</p> <p>UE : données d'occurrence ; évaluation d'expositions aux alcaloïdes de l'ergot (rapport de l'EFSA publié en mai 2017)</p> <p>Canada : données d'occurrence (spécifiques à certains produits et grains de céréales non transformés) et données sur les facteurs de la transformation à travers la chaîne de production</p>	UE ; Canada

13

REP20/NASWP, paragraphes 74, 83, Appendice II

Contaminants	Contexte et réponse(s) à fournir	Disponibilité des données (date, type)	Proposé par
		Nouvelle-Zélande : données d'occurrence sur les céréales (données d'1 an) Japon : données d'occurrence dans le blé, l'orge et les produits à base de blé	
Trichothécènes (T2 et HT2)	Actualisation de l'évaluation des risques, y compris l'évaluation de l'exposition (T2, HT2, DAS)	Brésil : données d'occurrence dans les céréales Canada : données d'occurrence (spécifiques à certains produits et grains de céréales non transformés) UE : Rapport de l'EFSA sur l'exposition alimentaire, comprenant une valeur d'orientation relative à la santé ; données d'occurrence Japon : données d'occurrence dans les céréales brutes	JECFA83 (2016), recommandation appuyée par le CCCF11 (2017).

<sup>‡</sup>L'ergot est mentionné dans le chapitre qualité, suggestion de l'intégrer dans la NGCTPHA.